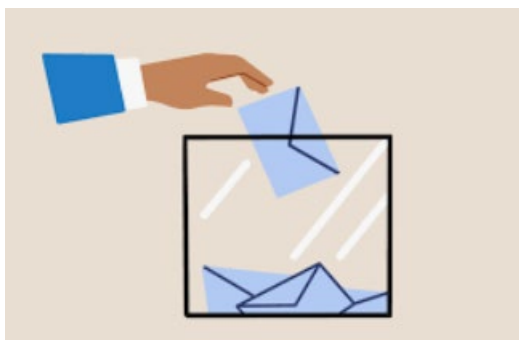




SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 16 avril 2024

Procès-Verbal N° 651



APPEL A CANDIDATURES COMITE DE DIRECTION MANDAT 2024-2028

L'élection du Comité Directeur du District de L'ISERE de Football aura lieu lors de l'Assemblée Générale du 22 juin 2024 à L'Isle d'Abeau

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert **du 15 avril 2024 au 22 mai 2024, à minuit.**

Toute candidature doit être transmise par courrier électronique, envoyé au District, à l'attention de la Commission de surveillance des opérations électorales, à l'adresse suivante : district@isere.fff.fr

Rappels :

- Tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité, tant générales que particulières, définies à l'article 13.2 des Statuts du District
- L'élection a lieu au scrutin de liste

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser les formulaires suivants :

- [Déclaration de candidature de liste et liste des membres](#)
- [Déclaration individuelle de non condamnation du candidat](#)

Élection de la délégation du District de football de l'Isère pour les Assemblées générales de la ligue Auvergne Rhône Alpes Mandature 2024-2028

APPEL A CANDIDATURE

L'élection de la délégation du District de l'Isère de football pour l'Assemblée Générale de la Ligue Auvergne Rhône Alpes aura lieu lors de l'Assemblée Générale du 22 juin 2024.

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert **du 15 avril au 22 mai, à minuit.**

Toute candidature doit être transmise par courrier électronique, envoyé au District, à l'attention de la Commission de surveillance des opérations électorales, à l'adresse suivante : district@isere.fff.fr

Rappels :

- tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité, tant générales que particulières, définies à l'article 13.2 des Statuts du District,
- conformément à l'article 12 des Statuts de la Ligue, l'Assemblée Générale du District doit élire des délégués appelés à représenter les clubs du District à l'Assemblée Générale de la Ligue,
- toute candidature doit être présentée de manière individuelle
- l'élection a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le formulaire suivant :

[déclaration de candidature individuelle délégation DIF pour AG de ligue](#)

Promotion médailles District 2024

Vous souhaitez récompenser un membre bénévole de votre club qui œuvre depuis des années pour le football et que vous estimez méritant.

Vous pouvez lui proposer une récompense en lui permettant d'être honoré **de la médaille de DISTRICT.**

Pour cela, merci de compléter le formulaire ci-dessous et de le retourner au **Secrétariat du District pour le 30 avril** délai de rigueur.

[Formulaire demande médaille District](#)

FRAIS ARBITRAGE 2023-2024 – CAISSE DE PEREQUATION

Nous vous rappelons que pour la saison 2023-2024 les provisions de frais d'arbitrage restent inchangées.

Catégories concernées : D1 – D2 – D3 – U20D1 et U17D1.

TRESORERIE

ERRATUM Du 1 au 7 avril 2024

FORFAIT JOURNEE

Amende 32 €

COLLINES FC 2

Senior D5 / Phase Unique

FORFAIT GENERAL

Amende 90 €

Du 1 au 7 avril 2024

COLLINES FC 2

Senior D5 / Phase Unique

FORFAIT GENERAL

Amende 44 €

Du 8 au 14 avril 2024

PAYS D'ALLEVARD

U13 D4 / Phase 2

FORFAIT GENERAL

Amende 68 €

Du 8 au 14 avril 2024

MOIRANS

U15 D3 / Phase 2

FORFAIT GENERAL

Amende 90 €

Du 8 au 14 avril 2024

NOYAREY

U20 D2 / Phase 2

SUSVILLE MATHEYSINE 1

Senior D5 / Phase Unique

FORFAIT JOURNEE

Amende 32 €

Du 8 au 14 avril 2024

PAYS ALLEVARD FC 1

Senior D4 / Phase Unique

NORD DAUPHINE O. 2

Senior D4 / Phase Unique

LE TOUVET FC 31

Vétérans À 8 Grenoble / Phase 1

VEZERONCE HUERT AS 2

Senior D3 / Phase Unique

DEUX ROCHERS FC 1

Féminines U18f À 8 D1 / Phase 2

ENT.BASSE MAURIENNE 1

Féminines U18f À 8 D2 / Phase 2

VERSOUD FC 1

U17 D3 / Phase 2

CROLLES FC 2	U17 D3 / Phase 2
NIVOLAS V. CS 2	U15 D3 / Phase 2
UNIFOOT 2	U15 D3 / Phase 2
ST GEORGES COMMIIERS 2	U15 A8 / Phase 2
CREYS-MORESTEL US 2	U15 A8 / Phase 2
PAYS ALLEVARD FC 1	Féminines U15 F À 8 D2 / Phase 2
NOYAREY F.C. 2	U13 D4 / Phase 2

FMI NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 13 et 14 avril 2024

Voir PV Commission FMI n° 651

FM PLATEAU U10-U11

- Feuille plateau incomplète : **Amende 10 €**
- Feuille de plateau non retournée : **Amende 20 €**
- Forfait plateau : **Amende 10 €**

Plateau N° 6 du 06/04/2024

U10	U10 / U11	U11
Feuilles non remplies	Feuilles non remplies	Feuilles non remplies
Echirolles 2 Noyarey Seyssins 2 Fontaine Seyssinet 3 Fc2a 2 Seyssinet 4 Manival 1 Versoud 2 Crolles 1 St Marcellin Manival 2	Voreppe Sassenage 1 VerSau Beaucroissant La Murette 1 Mos3r 3	Rachais 2 Gières 2 Saint Georges de Commiers Voreppe Eybens 1 Vézéronce 1 Saint Maurice l'Exil
Absences au Plateau	Absences au Plateau	Absences au Plateau
Pont de Claix 2 Cessieu Nivolas	Asieg 2 4 Montagnes Domène Saint Quentin sur isère Saint Marcellin 1 Saint Joseph de Rivière Ond vallée de l'hein Cassolard	Uop Villeneuve 2 Domarin Estrablin
Feuilles non retournées	Feuilles non retournées	Feuilles non retournées
Bajatière Poisat Echirolles 3 Vourey 1 Fc2a La Murette 1 Saint Maurice l'Exil	Rives Bajatière St geoire en Valdaine Tignieu	Fc2a 2 Mistral La Murette 1 Tignieu

CLUBS NON A JOUR AU 16 AVRIL 2024

Article 17

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 2 mai 2024

520296 ABBAYE US
524603 UO PORTUGAL
526561 BIZONNES ES
527889 QUATRE MONTAGNES FC
582073 FUTSALL DES GEANTS

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fciceron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	edarocha@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr
Educateur Sportif	mbenlahrache@isere.fff.fr